



Municipalité de Lac-du-Cerf

19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0
Téléphone : 819 597-2424 Télécopieur : 819 597-4036
Courriel : taxation@lac-du-cerf.ca Site Web : lac-du-cerf.info

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-du-Cerf, le lundi 12 septembre 2011, à 19 heures à la salle municipale, 15, rue Émard, Lac-du-Cerf.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure n° : DPDRL110054

Demande des dérogations suivantes à l'article 7.2.3 du règlement de zonage 198-2000, soient:

- l'implantation qui serait protégée par droits acquis de la résidence à 14,82 m de la ligne des hautes eaux du lac à Dick étant un empiètement de 5,18 m dans la marge de recul par rapport à un lac prescrite de 20 m.
- l'implantation de la remise construite sous la véranda, travaux autorisés au permis numéro 053-00, à 12,27 m de la ligne des hautes eaux du lac à Dick étant un empiètement de 7,73 m dans la marge de recul par rapport à un lac prescrite de 20 m.

Demande des dérogations suivantes à l'article 12.3.2 du règlement de zonage 198-2000, soient:

- l'implantation qui serait protégée par droits acquis d'une partie de la véranda dans la bande de protection riveraine de 15 m étant un empiètement d'une superficie de 17 mètres carrés
- l'implantation d'une partie de la remise construite sous la véranda, travaux autorisés au permis 053-00, dans la bande de protection riveraine de 15 m étant un empiètement d'une superficie de 17 mètres carrés.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

14, chemin des Érables
Partie du lot 42 B, rang 8, Canton de Dudley

Demande de dérogation mineure n° : DPDRL110065

Demande d'une dérogation mineure aux articles 5.3 et 6.1 d) du règlement 199-2000 relatif au lotissement, soit :

une largeur mesurée sur la ligne avant de 10,45 mètres étant un déficit de 12,05 mètres par rapport à la largeur minimale de 22,50 mètres exigée en bordure d'une tête de pipe.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

12, chemin Pierre-Neveu
Partie du lot 30, rang 10, Canton de Dudley



Municipalité de Lac-du-Cerf

19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0
Téléphone : 819 597-2424 Télécopieur : 819 597-4036
Courriel : taxation@lac-du-cerf.ca Site Web : lac-du-cerf.info

Demande de dérogation mineure n° : DPDRL110098

Demande d'une dérogation mineure à l'article 4.6 du règlement 199-2000 relatif au lotissement, soit:

- absence d'une courbe ayant un rayon intérieur minimum de sept (7) mètres dans le coin Sud-Est du lot 38A-5-2 du rang 8 du canton de Dudley étant une section d'une rue projetée.

Demande de dérogations mineures suivantes à l'article 5.3 du règlement 199-2000 relatif au lotissement, soient:

- une profondeur moyenne d'environ cinquante (50) mètres pour le lot 39A-3 du rang 8 du canton de Dudley, terrain situé à moins de 300 m du lac Mallonne, étant un déficit de 10 m par rapport à la profondeur minimale moyenne prescrite à 60 m.
- une profondeur moyenne d'environ cinquante (52) mètres pour le lot 39A-4 du rang 8 du canton de Dudley, terrain situé à moins de 300 m du lac Mallonne, étant un déficit de 8 m par rapport à la profondeur minimale moyenne prescrite à 60 m.
- une profondeur moyenne d'environ cinquante (51) mètres pour le lot 39A-5 du rang 8 du canton de Dudley, terrain situé à moins de 300 m du lac Mallonne, étant un déficit de 9 m par rapport à la profondeur minimale moyenne prescrite à 60 m.

Demande d'une dérogation mineure à l'article 4.3 du règlement 199-2000 relatif au lotissement, soit:

- la rue projetée sur le lot 39A-6 du rang 8 du canton de Dudley dont certaines sections sont situées à moins de soixante (60) mètres de la rive du lac Mallonne et à quinze (15) mètres de la rive d'un ruisseau étant un empiètement dans la distance par rapport à un lac ou à un cours d'eau prescrite à soixante (60) mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

12, chemin Pierre-Neveu
Lots 38A-5-2, 39A-3 à 39A-6, rang 8, Canton de Dudley

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CES DEMANDES.

DONNÉ à Lac-du-Cerf, ce 24^e jour d'août de l'an deux mille onze.

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 24 août 2011 entre 12 h et 13 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24^e jour du mois d'août de l'an deux mille onze.

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale.